



Comité Français d'Accréditation
52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris
SIRET : 397 897 487 00031
Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20
Site internet : www.cofrac.fr

Attestation d'accréditation
Accreditation certificate

N° 1-7498
Rev. 0

Bénéficiaire / Beneficiary: AUTOLIV FRANCE

Opérant sous le nom / Operating as: AUTOLIV FRANCE

Identifiant légal / *Legal identifier*: N° 622009918

Adresse / *Address*: 17 RUE DU PETIT ALBI, PARC MOSAIC - BAT C1 - CS 40013, 95895, CERGY-PONTOISE Cedex, FRANCE

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Essai / Analyse, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard NF EN ISO/IEC 17025 : 2017 and Cofrac's application rules for its activity of Testing, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*

Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / *Valid from*: **01/06/2026**
Date de fin de validité / *Valid until*: **31/05/2030**

Approuvé par / *Approved by*:

DocuSigned by:
Jérémie FREIBURGER
43CFD5C124CF4F6...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / Technical annex

TRANSPORTS / *TRANSPORT*

Sites intervenant dans le cadre de l'accréditation de l'organisme / *Locations included in the organisation's accreditation:*

Désignation	Adresse complète
FCE LABORATORY	17 RUE DU PETIT ALBI, PARC MOSAIC - BAT C1 - CS 40013, 95895, CERGY-PONTOISE Cedex, FRANCE

TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS / Essais de compatibilité électromagnétique / en émission (27-1)					
Code	Nature de l'essai	Objet	Caractéristiques mesurées ou recherchées	Principe de la méthode	Référence de la méthode
SBFE	Emissions conduites	Sous-ensembles électriques et électroniques pour véhicules routiers	Tension perturbatrice (dB μ V)	Mesure directe en tension à l'aide d'un RSIL associé à un récepteur de mesure ou un analyseur de spectre, de 150 kHz à 108 MHz	CISPR 25
SBFF	Emissions conduites	Sous-ensembles électriques et électroniques pour véhicules routiers	Courant perturbateur (dB μ A)	Mesure directe en courant sur câbles d'alimentation ou d'interface de l'objet soumis à l'essai à l'aide d'une sonde de courant associée à un récepteur de mesure ou un analyseur de spectre, de 150 KHz à 245 MHz	CISPR 25
SBFG	Emission rayonnée	Sous-ensembles électriques et électroniques implantés dans un véhicule	Champ électrique (dB μ V/m)	Mesure directe à l'aide d'antennes associées à un récepteur de mesure ou un analyseur de spectre sur un emplacement d'essai de conformité dont: l'affaiblissement est normalisé (ANE) de 150 kHz jusqu'à 1 GHz et mesure VSWR de 1 GHz à 6 GHz Mesure à 1 mètres en cage	CISPR 25

TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS / Essais de compatibilité électromagnétique / Essais en immunité (107)

Code	Nature de l'essai	Objet	Caractéristiques mesurées ou recherchées	Principe de la méthode	Référence de la méthode
SBGH	Immunité aux perturbations conduites induites par les champs radioélectriques en mode commun	Sous-ensembles électriques et électroniques implantés dans un véhicule	Caractéristiques fonctionnelles de l'équipement décrites dans le rapport d'essais	Injection des perturbations conduites induites par les champs radioélectriques sur les faisceaux de l'objet soumis à essai par une méthode de substitution pour des fréquences comprises entre 100 kHz et 400 MHz	ISO 11452-4
SBGI	Immunité aux décharges électrostatiques (DES)	Sous-ensembles électriques et électroniques implantés dans un véhicule	Caractéristiques fonctionnelles de l'équipement décrites dans le rapport d'essais	Application de DES dans l'air et au contact de l'objet soumis à essai	ISO 10605
SBGN	Immunité aux champs électromagnétiques	Sous-ensembles électriques et électroniques implantés dans un véhicule	Caractéristiques fonctionnelles de l'équipement décrites dans le rapport d'essais	Exposition de l'objet soumis à essai à un champ électromagnétique aux fréquences radioélectriques comprises de 200 MHz à 6 GHz (200 V/m) ou 1 GHz à 3,2 GHz (600 V/m) dans une zone homogène obtenue par substitution avec asservissement du niveau de puissance	ISO 11452-2

TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS / Essais de compatibilité électromagnétique / Essais en immunité (107)

Code	Nature de l'essai	Objet	Caractéristiques mesurées ou recherchées	Principe de la méthode	Référence de la méthode
SBGO	Immunité aux champs magnétiques avec bobine d'induction	Sous-ensembles électriques et électroniques implantés dans un véhicule	Caractéristiques fonctionnelles de l'équipement décrites dans le rapport d'essais	Exposition, par immersion ou à proximité, de l'objet soumis à l'essai aux champs magnétiques obtenu par une méthode de substitution pour des fréquences comprises entre 15 Hz et 150 kHz au moyen d'une bobine d'induction associée à un générateur	ISO 11452-8

FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.